



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2010-103-3.17

Modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le **12 décembre 2017** à 19h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le conseil procédera à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2010-103 révisant le traitement des élus qui se résume comme suit :

L'objet du règlement vise à inclure une rémunération pour le maire suppléant. Il concerne les élus qui agiront à titre de maire suppléant et le coût associé à ce règlement représentera une rémunération équivalant à deux présences par mois sur des comités.

Donné à Compton, ce 23 novembre 2017

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général